



19 décembre 2011

Communication concernant l'exécution des allocations
familiales n° 5

**Notion de formation - Précision sur les stages
dans les Directives concernant les rentes (DR)**

Au 1^{er} janvier 2012, la notion de stage pratique a été précisée dans les DR (n^{os} 3361 et 3361.1).

Le Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No 295
se trouve ici :

[Messages](#)

Les DR adaptées se trouvent ici :

[Directives rentes](#)